

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

TALENCE - Aménagement de la passerelle Sainte-Marie - Mise à l'enquête publique de l'étude d'impact - Approbation - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement envisage la réalisation d'une passerelle piétonne et deux-roues permettant le franchissement de la voie ferrée au niveau de l'avenue Sainte-Marie à Talence. Cet aménagement, qui s'étend sur un linéaire de 170 m environ, reliera la rue Armand Leroy, au Nord de la voie ferrée, à la rue Roustaing, au Sud de la voie ferrée.

Par délibération n°2003/0641 du 19 septembre 2003, la Communauté urbaine de Bordeaux décidait de requérir de Monsieur le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'aménagement d'une voie nouvelle avec franchissement supérieur à la voie ferrée dans le secteur Sainte Marie Roustaing sur la commune de Talence.

Le projet soumis à l'enquête publique consistait à créer une voie nouvelle, comportant une file de circulation par sens, une piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir, dans une emprise de 12 m.

L'enquête publique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement du passage supérieur Sainte Marie s'est déroulée du lundi 20 septembre au jeudi 18 novembre 2004 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, dans son rapport du 4 mai 2005, Monsieur C. MALEYRAN, commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet, assorti de six recommandations.

La première recommandation fait écho à la très grande mobilisation et à l'opposition qui s'est fortement exprimée lors de l'enquête à l'encontre du projet. Dans l'espoir de contraindre la circulation générale et de la dissuader d'emprunter cet ouvrage, le commissaire enquêteur propose de l'exploiter en sens unique alterné réglé par des feux de trafic.

Cette solution, qui vise à réduire l'impact de l'ouvrage est fonctionnellement irréaliste, elle conduirait, sur le linéaire concerné (300 m) à des temps de rouge de l'ordre de 100 secondes, ce qui est difficilement supportable par les usagers qui peuvent penser à une panne des feux et s'engager sur l'ouvrage à voie unique.

Elle aurait également pour conséquence l'établissement de files de stockage de part et d'autre de l'ouvrage qui bloqueraient les carrefours d'extrémités et perturberaient gravement la circulation dans le secteur.

Compte tenu de la très forte opposition qui s'est exprimée lors de l'enquête publique (79 % des 689 observations), la Communauté urbaine de Bordeaux, en accord avec le premier magistrat de la commune de Talence, abandonne la liaison routière pour ne conserver, sur un ouvrage réduit, qu'une liaison pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes.

La mise en œuvre de cette opération de voirie nécessite une enquête publique préalable en application de la Loi du 12 juillet 1983 (Loi Bouchardeau) prenant en compte l'appréciation de l'impact sur l'ensemble du programme.

Les caractéristiques géométriques du projet correspondent au profil en travers type suivant :

- un cheminement pour les piétons, les personnes à mobilité réduite,
- une piste cyclable bidirectionnelle en site propre.

Le coût prévisible pour la réalisation de ce projet de voirie est estimé sommairement à :

2 390 000 € TTC \pm 20 %
(le foncier, les travaux de voirie)
valeur avril 2006

En conclusion, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le projet tel qu'il est défini ci-dessus et le dossier d'enquête correspondant
- autoriser Monsieur le Président à prescrire l'enquête publique de l'étude d'impact et accomplir toutes formalités afférentes à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2006**